

DELIBERATION : 2021-03-10

OBJET : valorisation du fonds de transition énergétique issu de la vente des CEE :

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. COLLOMP Thierry; M. DURAND Gilles; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : valorisation du fonds de transition énergétique issu de la vente des CEE :

Exposé

En décembre 2018, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière s'est engagée dans une convention opérationnelle pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec le Parc Naturel Régional du Verdon. Pour mémoire le dispositif des CEE a été créé par les articles 14 à 17 de la loi de programme fixant les orientations de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les CEE ont pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergies. Ainsi toute personne physique ou morale qui réalise des économies d'énergies via des travaux peut se voir délivrer un certain nombre de certificats en fonction des KWh économisés et pourra les revendre aux fournisseurs qui doivent eux-mêmes apporter la preuve des efforts collectifs faits par leurs clientèles. Ces certificats équivalent à une prime reversée aux maître d'ouvrage sur le montant des travaux réalisés.

En accord avec l'ensemble des acteurs publics du territoire, les primes obtenues par les collectivités qui se sont engagées dans l'opération au-delà de 90 % des dépenses éligibles retenues par le pôle national des CEE, était reversées sur un fonds spécifique dont l'objectif était de les dédier à terme à l'animation du programme local et au soutien à des actions concourant à la transition énergétique.

Globalement, 111.570 € ont abondé ce fonds pour le compte du territoire de la CCAPV dont 33.000 € sur les communes de recoupement avec le PNRV et 78 570 € sur le reste du territoire de la CCAPV et ont été reversés à l'intercommunalité entre 2019 et 2020.

Conformément aux objectifs fixés, il convient aujourd'hui de confirmer la nature, les montants et les modalités d'utilisation de ce fonds de transition en accord avec le Parc Naturel Régional du Verdon sur le territoire de la CCAPV sachant que 78.570 € sont ciblés sur les communes hors périmètre du PNRV et 33.000 € sur les communes de recoupement avec le Parc. Cette répartition est issue de la proratisation du nombre d'opérations réalisées sur chaque espace.

L'un des premiers objectifs est de maintenir une animation territoriale pour assurer un appui technique aux communes autour des enjeux de la transition énergétique. Il est donc proposé de dédier une partie de ce fonds au cofinancement du poste d'ingénieur du Parc Naturel Régional du Verdon dans le cadre de la convention

Outre la veille sur les opportunités de financement public permettant notamment de poursuivre la rénovation énergétique du bâti et ainsi accélérer concrètement la prise en compte des enjeux de la transition par les communes, il a été proposé d'inventorier, dans un premier temps, les besoins en travaux dans les communes (bâtiments publics de tout type). L'objectif de cet inventaire qui a été présenté et validé lors de la conférence des Maires de septembre 2020, est de rendre le territoire plus réactif aux opportunités/dispositifs de financements repérés (Région SUD, Plan de relance de l'Etat, CIMA...). Devant le peu de retour sur ce questionnaire une relance doit être engagée dans le courant du deuxième trimestre.

En lien avec cet inventaire, il est proposé d'accompagner la réalisation de diagnostics énergétiques dans les bâtiments communaux ou intercommunaux en

mobilisant pour partie le fonds de soutien à la transition CEE Verdon perçu en 2019 et 2020, puis d'apporter une aide technique à la recherche et à la mobilisation de fonds d'investissement/groupements de commande pour la réalisation des travaux. Les critères d'accompagnement de la réalisation des diagnostics thermiques seront proposés par le COTEC transition énergétique dans le cadre de la convention Parc / CCAPV et validés en COPIL élargit.

Enfin, outre l'aide aux diagnostics thermiques des bâtiments publics, il est proposé de valoriser le fonds de soutien pour mener des actions de sensibilisation aux économies d'énergies auprès des 3 collèges du territoire.

Les modalités de répartition du fonds de transition de soutien seraient répertoriées dans le tableau ci-joint :

	<i>Taux d'intervention et plafond 2021 - 2022</i>	<i>Enveloppe maximale mobilisée 2021 - 2022</i>
Accompagnement au diagnostic thermique des bâtiments publics (1 par commune)	Maximum de 50 % du coût HT avec un plafond fixé à 5.000 € par diagnostic	88.363 €
Intervention dans les collèges : sensibilisation aux économies d'énergie	1800 € par collèges	5.400 €
Convention de partenariat avec le PNRV	Convention plafonnée à 18 jours d'intervention par an sur 3 ans	17.820 €
TOTAL		111.572 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** les propositions d'affectation du fonds de soutien à la transition énergétique issu de la vente des CEE,
- **DE CONVENTIONNER** avec le Parc Naturel Régional du Verdon pour la mise en œuvre de ces mesures,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets 2021 et 2022
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice – Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 11 mai 2021
 Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 ALPES
 PROVENCE
 VERDON
 B.R. 2 - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES

Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210511-2021_03_10-DE